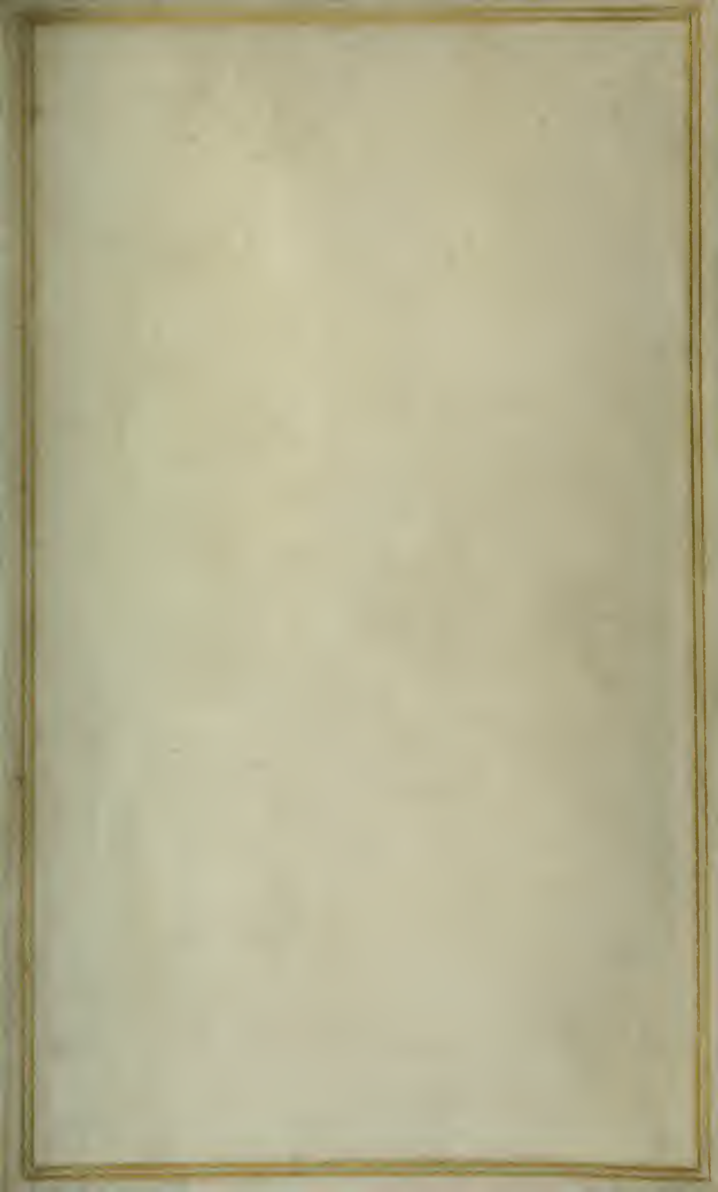






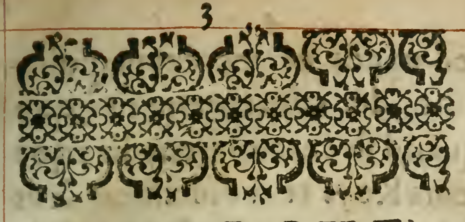
ARRIVEE DV ROY, EN LA VILLE DV MANS, LE 28. IVILLET 1620.

Ensemble la Harangue faicte à sa Maiesté au non des Habitans de ladicte Ville.

Et Generallement tout ce qui c'est passé és lieux circonuoysins, auant l'arriuee de sadicte Majesté.



A PARIS,
Chez Isaac Mesnier, Iouxte la Coppie Imprimée au Mans,
1620.



L'ARRIVÉE DU ROY,

EN LA VILLE DU MANS,

Ensemble sa reception, & la Harangue faicte à sa Maiesté, au nom des Habitans de ladicte Ville.



'Honneur le plus grand que puisse receuoir vne Ville, c'est de voir sõ Roy, & par la cognoist on qu'elle n'est point priuée de la memoire de son Prince: antiennement les Ma-

cedoniens ne reçoiuent point plus de contentement que quand ils entendoient dire que leurs Roys reuenoient en leur Royaume, car ils estoient presque tousiours dehors à combatre les Ennemys, & tascher d'augmenter, & dilater leur regne.

C'estoit vne coustume Iadis à Rome, qu'au retour de leur Empereur, tous les Habitans se mettoient en resiouissance, en feux de ioye, en applaudissemens, en triomphes, en chantz, en pompes, en somptuosités, Bref ils recerchoient toutes les allegresses pour tesmoigner leur ioye, & pour flatter, & fauoriser la presence de leur Empereur : C'est vne louange que

tous bons ſubiectz ſe ſont encores reſerués à preſent, que de receuoir auec plus de magnificéce qu'il eſt poſſible leur Roy, quand il les honore de ſa perſonne: c'eſt tout ainſi qu'apres vn faſcheux & pluuieux temps, le Soleil tout raieuny, darde la brillure de ſes rayons, ſur noſtre horiſon, qui lors nous ſemblét ſi beaux & delicieux, que nous ne trouuons rien de ſemblable: ce qu'on à remarqué, en Meſſieurs du Mans qui aduertis de l'honneur que le Roy leur vouloit faire ſe diſpoſerent de le receuoir auec le plus d'eſclat, & de bombamce qu'ils ſe peurent imaginer: ſçachant que ſa Maieſté auoit quitte' Dreux, & Verneuil, & s'achemienoit aux plus

longues iournees, pour paruenir en brief en la Ville du Mans, se preparent à la solemnité requise, & a la celebration d'vne si honorable feste, en resiouissance de laquelle chacun disoit:

Fœlix illa dies alboque notando lapillo.

Tellement que Monsieur le Mareschal de Vitry, & Monsieur de Cadnet auec l'Auant-Garde arriuerent trois iours, au Mans auan t le Roy, & furent receus des Habitans auec honneur, qui esperoient voir des le landemain sa Maiesté, mais quelques affaires le retinrent deux iours plus qu'ils ne s'atendoit.

Monsieur le Mareschal de Vitry, ensemble Monsieur de

Cadnet furẽt à l'Hostel de ville, & representerẽt au corps d'icelle ville la bonne volonté que le Roy auoit pour eux, & comment il s'aduançoit pour les affermir, & assurer contre les Orages du temps, & s'enquirent aussi s'ils n'estoit pas bien aises, et disposéz à receuoir selon leur debuoir sa Maiesté : auquoy tous vnanimement respondirent que c'estoit le plus grand honneur qu'ils peussent receuoir : & le plus grand bien que sa Maiesté pouroit apporter à cette prouince.

Monsieur de Vitry fust retrouuer sa MAIESTE', et à deux lieux du Mans rencontra Monsieur le Marquis de Brezé, & Monsieur de Boisguerin auec

cinquāte cheuaux, ſix deſquels s'aduancerent vers luy tous armés, et luy demenderent qui VIVE: ledict Sieur de Vitry, reſpondit, VIVE LE ROY, et puis apres: *Il me ſemble Meſſieurs, que ce n'eſt pas le temps, auquel on ſe doibue enquerir de cecy: Nous n'auons point encore de Guerre, & ie croy que vous eſtes auſſi bien que nous ſeruiteurs de Roy*: Il y en euſt vn de la troupe qui recognuſt Mōſieur de Vitry, & tous à l'inſtāt fiſt rebrouſſer chemin à ſes cōpagnons, et raporterent à Meſſieurs de Berzé, et Boiſguerin, q̄ c'eſtoit Monſieur le Mareſchal de Vitry, Mōſieur de Vitry pourſuit ſon chemin, et arriuāt vers ſa Maieſté, l'aſſura de l'obeiſſance de

de ſes Subiectz de la Ville du Mans, dont il fuſt bien aiſe : le Roy le landemain partiſt pour arriuer au Mans de bonne heure : et à deux bonnes lieues de la ville deux à trois centz cheuaux le furent trouuer, des plus apparentz : vne lieue plus preſtz il y auoit enuiron de cinq à ſix centz Habitans en armes et en bon poinct : il y auoit ſix Capitaines tous des eſcharpes blanches, liées de bleuf, et la plume la premiere Compagnie, auec des Caſaques de tafetas incarnadin : et le reſte en bon ordre et puis à vn bon quart de lieues de la ville, eſtoit la iuſtice qui attendoit la ſa Maieſté, laquelle y arriua comme ſur les quatres heures : tout ce iour la n'auoit

point esté beau, mais pour lors estoit il plus serain, et donna le loisir au commis des Habitans de dire ses motz au Roy.

HARANGVE FAICT par le Commis des Habitans de la Ville du Mans, Av Roy.

SIRE; Comme la santé, est agreable, et delicieuse au malade, qui l'attendoit auec tât d'impatiance : le iour à ceux qui ont passé la nuict en inquietude et peril : le port à ceux qui estoient exposées à l'orage de la mer couroucée : ainsi, SIRE, vostre arriuée nous est elle aussi souefue, & fauorable : & vostre presence dissipe beaucoup des

Nuees qui sembloient se vouloir distiller sur nous : il y à long temps que nous souspirons entre les tenebres d'vne nuict preueuë, & apprehendée, & entre la douceur de vostre beau iour desiré & souhaitté pour la conseruatió de vostre pauure peuple, qui n'esperoit sans les Rayons de vostre Royauté, que les Ecclipses d'vn Astre si beau, & les douleurs de tant de l'armes communes, confites en desolations de tant de familles: vostre retour, SIRE, nous est cher comme celuy d'Vlissés à sa Penelope, & s'il nous à esté long, il nous est aussi plus certain, & profitable: nous nous voyons tous exposés à beaucoup d'aduanture, & maintenant nous

nous voyons affranchis par le flambeau de vostre Sceptre de tant de miseres: no⁹ vo⁹ supplis tres-humblement, Sire, qu'il plaise à vostre Maiesté, nous ayder, & secourir, & nous deffendre contre vos ennemys, & les nostres, car nous ne porterons iamais autres marques, que celles de vostre obeissance, & ne desirons pas nous destourner du seruice que nous vous debuons comme estantz du tout à vous, et prestz de nous offrir au piedz de vostre Couronne.

Le Roy les remercia, et fust conduict par tout le Peuple cy dessus sans bruict, et sans desordre iusques dedans la Ville: ou il est encore à present: et voila comment il à esté receu en sa ville du Mans.

Meſſieurs de la ville du Mãs auoient le bruict de tenir pont Meſſieurs les Princes, et meſmes on diſoit deſia qu'ils auoiẽt mis garniſon dedans: mais ils teſmoignerent bien a ſa Maieſte' le contraire, rendant preuue de leur fidelite', et ſe declarantz fidelles & obeiſſantz ſubiectz de la Couronne, il eſt bien vray, & euſt eſte' à craindre que ſi le Roy ne s'y fuſt achemine' que volontiers violamment, et par force, ils euſſẽt fleſchi ſoubs le pouuoir de leurs armes : a quoy la ſage prudence d'vn Royal Conſeil auoit pourueu, et pouruoit tous les iours au neceſſités de la France, reſtaurãt l'Eſtat, et reſtabliſſant vn bon gouuernement par toutes les Prouinces.

Nous pouuons certifier par noſtre experiance la veité du commun Prouerbe, quon à accouſtumé de dire ordinairement, *que bien heureuſe eſt la Republiqu· qui à vn bon chef: bienheureux eſt le Royaume qui à vn bon Roy*, *ô que* donc bienheureuſe en là France, qui à le *meilleur*, le plus *ſage*, le plus *clement*, le plus *miſericordieux*, le plus *debonnaire*, le plus *pieux*, le plus *affectionné* à la conſeruation de ſes ſubiectz, le plus *Zele* à l'aduancement de ſon regne, & le plus *iuſte* de tout l'Vniuers: Monarque qui renouuellera la *felicité de Dauid*, *la ſageſſe de Salomon, la ſainctete de S. Louys: la valeur du grand Hanry:* & continuera iuſqnes apres le Tombeau *la Iuſtice*, de LOVYS treiſieſme.

La France auiourd'huy à toutes les matieres du monde de louër Dieu pour vn ſi bon Roy: de le conſeruer par ſes prieres, de l'entretenir par ſa fidelité, de le vaincre par ſon humilité, de le gaigner par ſon obeiſſance: de l'obliger par ſes ſeruices, & de prier Dieu pour l'augmẽtation de ſa Iuſtice & de ſa religiõ: & qu'il plaiſe à Dieu luy diſtribuer les dõs de ſa ſapience afin qu'il nous puiſſe long temps gouuerner en paix: qu'il puiſſe viure repos, qu'il puiſſe paſſer l'age de Neſtor en tranquilité, & qu'apres ſa mort ſa vertu, & ſa Iuſtice le rendenr immortel, & que ſes bõnes mœurs le couronnent dans les Cieux. Ainſi ſoit-il.

FIN.

